

## **Conférence de presse le 9 septembre 2009 à Berne**

---

**Les problèmes de dos coûtent des milliards par année à l'économie : le SECO, les cantons et la SUVA prennent des mesures**

### **Présentation des cantons**

#### **Les TMS : un enjeu social et économique**

**Conscientes de l'énorme importance des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sur un plan socio-économique et de leur responsabilité dans les domaines de la santé au travail et de la préservation de l'emploi, l'AIPT et l'AOST approuvent l'action initiée par le SECO.**

#### **Base de prévention des TMS**

- La loi donne la responsabilité aux employeurs de veiller à la protection de la santé des travailleurs.
- Les cantons ont la charge d'en vérifier l'application et procèdent à des inspections dans ce but.

#### **Action ciblée sur les entreprises à risque**

- Compte tenu de l'importance du problème décrit, un accent particulier sera mis sur les branches les plus touchées.
- L'action des cantons sera ciblée et coordonnée, ce qui augmentera son impact.

#### **Démarche de prévention des TMS**

- Inventaire des postes de travail « à problèmes » et évaluation de leur conformité légale
- Vérification des moyens existants pour éviter ou diminuer les contraintes à l'appareil locomoteur (existence équipement adéquat pour l'aide au levage et transports de charge tels que chariots, grues, réglementation écrite pour une prise en charge, etc.)
- Evaluation des besoins et détermination des mesures (moyens auxiliaires, prise en charge à plusieurs, etc.)

## **Prévenir les TMS c'est possible**

Pour cela, des volontés, des compétences et des convergences d'effort sont nécessaires de la part des tous les acteurs de la prévention.

### **Renseignements et publication :**

Dr. Elisabeth Conne-Perréard, médecin du travail, OCIRT, Genève, tél. 079 747 68 35

Herr Christoph Iseli , Inspection du travail, Fribourg, tél. 026 305 96 86

Antenne santé au travail Valais, M. Jean-Claude Suard, Hygiéniste du travail, tél. 027 606 74 00

Conférence romande et tessinoise des offices de protection des travailleurs :  
« *Effets de conditions défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques* », décembre 2001